développement culturel

bulletin d'information du Service des études et de la recherche du Secrétariat d'Etat à la Culture, 4, rue d'Aboukir, Paris 2e. - Téléphone : 233.44.10

n° 30 Septembre 1976

Les spectacles culturels et leur public aux Etats-Unis

Le spectateur américain est avant tout un téléspectateur

C'est à travers les produits des industries culturelles (cinéma, T.V., radio, disque et cassette) que s'établit principalement le contact entre le public américain et les différents spectacles qui lui sont proposés :

Une infime minorité d'américains va à *l'Opéra,* tandis que la radio, le disque et la télévision touchent chacun plus de 10 % de la population.

Le public de la *musique classique* est pour sa part près de trois fois plus important par le disque et la radio que par le concert, tandis que celui du *ballet* se voit multiplié par cinq grâce à la télévision.

Quant à la *comédie musicale,* elle touche deux fois plus de personnes par la télévision (et le disque) que par les représentations en salle.

Nombre de personnes ayant vu ou entendu au cours de l'année un spectacle de

	Cinéma	Comédie musicale	Opéra	Ballet	Concert	Théâtre
Ensemble	96	60	27	25	51	..
— à la T.V.	93	38	14	22	30	..
— en salle.....	69	18	4	4	10	16
— à la radio.....	..	14	12	..	28	..
— en disque.....	..	27	10	..	25	..

Les représentations culturelles dans les salles de spectacles n'attirent qu'une minorité de personnes

C'est le théâtre qui recueille l'audience la plus forte (16 %), suivi par le concert (10 %) tandis que l'opéra et le ballet ne touchent que 4 % des individus.

Si l'on considère simultanément l'ensemble de ces spectacles « classiques », on constate que près de 80 % des américains ne sont allés au cours de l'année ni au théâtre, ni à l'opéra, ni au concert, ni au ballet, ce qui revient à dire que ce sont en grande partie les mêmes qui fréquentent ces différents types de représentations.

Par contre, les spectacles plus populaires comme la comédie musicale (18 %) et le jazz, le rock ou le folk (25 %) obtiennent des scores plus élevés, pour ne pas parler du cinéma dont la fréquentation avoisine les 70 %.

Les inégalités de la fréquentation des spectacles culturels sont le reflet des inégalités sociales

La fréquentation des spectacles culturels est très inégalement répartie dans les différentes catégories sociales, et touchent essentiellement les milieux les plus privilégiés par la fortune ou par l'éducation. Ainsi le taux de fréquentation des ballets est 4 fois plus important dans les milieux de revenu élevé (supérieur à 125.000 F par an) que dans les milieux à faibles revenus (moins de 37.500 F par an), cet écart atteignant 1 à 5 pour le théâtre, 1 à 6 pour l'opéra et 1 à 7 pour le concert. Des écarts du même ordre sont relevés entre les personnes de niveau d'étude supérieur et les personnes ne possédant aucun diplôme : de 1 à 5 pour le théâtre, l'opéra et le concert, et de 1 à 6 pour le ballet. Soulignons que cet écart ne dépasse pas 1 à 2 pour le cinéma ou le jazz et le rock.

Un phénomène général des sociétés occidentales développées ?

Les pratiques culturelles des américains et leur répartition entre les différentes couches de la population présentent des similitudes étonnantes avec la situation française, telle que l'ont révélée de récentes études menées par le Secrétariat d'Etat à la Culture. Dans les deux pays, les pratiques culturelles de type classique (théâtre, ballet, opéra, concert) se révèlent à la fois élitaires, puisqu'elles ne touchent qu'une minorité de gens, sélectives, dans la mesure où leur impact est beaucoup plus grand parmi les catégories privilégiées, et cumulatives en ce sens que la pratique appelant la pratique, la fréquentation d'un type de spectacle porte à la fréquentation des autres.

Source : Etude commandée par la Fondation Ford en 1974 ; elle porte en particulier sur la nature du public des spectacles de douze villes américaines, ses attitudes et ses aspirations et ce qui pourrait être fait pour attirer un public plus important.

Les 10% et l'éducation culturelle

Il y a trois ans (le 27 mars 1973) le ministre de l'Education nationale publiait une circulaire originale : désormais 10 % de l'horaire scolaire, dans le second degré, serait consacré à des activités éducatives au libre choix des enseignants et des élèves. Dix pour cent du temps sans programme imposé, sans directives contraignantes, sans inspection ; la possibilité, pour les enseignants, de former des équipes pluridisciplinaires, pour les élèves, de se regrouper autrement que dans les classes habituelles, pour tous, de sortir des établissements pour se livrer à des enquêtes, des études du milieu, des voyages d'études, des visites de musées et d'entreprises, etc...

Après trois ans, à la demande du Service des études et de la recherche du Secrétariat d'Etat à la Culture, *l'association Education et développement* a fait le point sur l'application de cette mesure insolite, révolutionnaire, en se livrant à une vaste enquête dont le compte rendu vient d'être publié en deux numéros de revue successifs, sous les titres suivants : « L'aventure pédagogique du 10 % » (n° 108) et « 10 % et apprentissages culturels » (n° 109). Il est intéressant de voir comment, et dans quels domaines, s'est développée cette expérience de « liberté pédagogique » (1).

Trouver un nouveau « modèle pédagogique »

La liberté pose en effet beaucoup de problèmes, surtout quand elle est octroyée du jour au lendemain. Le cahier consacré à « l'aventure pédagogique du 10 % » a recensé ces problèmes : problèmes d'organisation dans des établissements dont les structures administratives et matérielles ont été conçues pour l'enseignement magistral ; difficultés personnelles des enseignants dont le « modèle pédagogique » ne favorise ni la collaboration pluridisciplinaire, ni le sens communautaire ; problèmes particuliers à certaines catégories d'établissements trop centrés sur les examens comme les lycées de second cycle ou manquant de ressources culturelles et matérielles, comme les CEG en milieu rural. En revanche, le 10 % a trouvé un terrain plus favorable dans les collèges d'enseignement secondaire (CES).

Diversité des initiatives

Néanmoins, le 10 % se révèle une initiative féconde, si l'on en juge par les résultats et par la nature des opérations entreprises. Les résultats les plus frappants concernent l'ardeur et l'enthousiasme des jeunes qui, surtout lorsqu'ils peuvent vraiment choisir leurs activités, montrent un intérêt, un dynamisme, des facultés d'invention et de réalisation qui ont surpris nombre d'enseignants, habitués à un comportement beaucoup plus terne, sinon morose. Les thèmes abordés sont extrêmement variés : étude pluridisciplinaire d'une civilisation, découverte d'un milieu (voyages d'études, enquêtes) ; applications mathématiques et techniques ; démontages de moteurs, visites d'entreprises, contacts avec des professionnels ; recherches sur la nature et l'environnement ; visites et interviews concernant la vie politique et sociale (assemblées locales, départementales), visites de journaux et mise en œuvre d'une presse scolaire ; contacts avec des handicapés, des inadaptés, des personnes âgées : observation de procès et étude concrète des institutions judiciaires ; études sociales : constitution d'un fichier de renseignements pour un quartier donné, recherches et débats sur des problèmes contemporains... Cette liste n'est pas exhaustive. Toutes ces recherches, certains professeurs l'ont souligné, menées dans le cadre des lycées et collèges, constituent non seulement des ouvertures passionnantes qui motiveront d'autres études par la suite, mais introduisent à des méthodes d'investigation intellectuelle (recherches documentaires, critique de textes...) et aux techniques d'expression (résultats consignés sur des tableaux d'exposition, sur des montages audio-visuels notamment).

50 % des 10 % s'effectuent en liaison avec des institutions culturelles

La nature des thèmes abordés suppose de nombreux contacts avec les milieux les plus divers (administration, assemblées politiques, institutions de rééducation, hôpitaux, tribunaux, usines, etc..). Mais il faut noter que la moitié des opérations 10 % sont réalisées en liaison avec des institutions relevant, à un titre ou à un autre, du Secrétariat d'Etat à la Culture.

Le plus grand nombre a trait au *théâtre*, sous différentes formes : dramatisation de scènes classiques ou imaginées par les élèves, participation à des spectacles ; l'expérience montre que le théâtre, si l'on n'y est pas préparé, peut être « consommé sans appétit » et la rencontre préalable avec des comédiens, la documentation sur la pièce jouée sont des préliminaires indispensables. Tout un mode de collaboration, plus actif, s'instaure dans un certain nombre de cas : les jeunes font appel aux services techniques des comédiens pour apprendre à dire un texte, jouer une scène, exprimer avec son corps un sentiment, une émotion ; ailleurs c'est le service d'animation d'une Maison de la culture qui propose à plusieurs classes de collèges de travailler sur un thème afin de monter un spectacle en commun : l'expérience se prolonge sur plusieurs mois en comprenant les stades de l'invention collective d'une scène, dans chaque classe, de la mise au point des dialogues, de sa mise en scène avec le conseil de comédiens : ainsi des jeunes sont-ils initiés à l'expression dramatique en bâtissant et en jouant eux-mêmes un spectacle dans un vrai théâtre.

(1) On peut se procurer ces deux numéros au siège de la revue, 11, rue de Clichy, 75009 Paris - Chaque n° : 9 F C. C. P. Paris 11. 906. 09.

Accroissement de 25 % des visites scolaires dans les musées

Les opérations 10 % sont également l'occasion de rendre visite au *musée*. Rappelons que la création du 10 % a entraîné une progression de 25 à 30 % dans la fréquentation des musées par des groupes scolaires. Pour beaucoup de classes, c'était la première initiative prise en ce domaine et certaines erreurs ont été relevées, faute de préparation surtout. C'est l'occasion pour *Education et développement* de faire le point sur l'évolution pédagogique que l'on peut constater dans de nombreux services éducatifs de musées : si la visite guidée garde encore beaucoup d'attrait, surtout quand elle est motivée, préparée (par l'étude préalable de documents, l'examen de diapositives..), certains services éducatifs proposent des formules nouvelles aux enseignants : visites plus actives, par petits groupes, munis de questionnaires ; recherches sur des thèmes, en équipes, et même, dans certains cas, accès aux collections non présentées au public pour organiser des expositions particulières, sur la demande d'un groupe. Parallèlement d'autres recherches sont conduites qui visent à mobiliser l'activité de l'enfant : ateliers où, à l'intérieur du musée, les jeunes peuvent se livrer à des activités de peinture, modelage, tissage.., en liaison avec les techniques utilisées pour les œuvres exposées. Enfin, le musée sort du musée par les muséobus et plus fréquemment les valises culturelles qui permettent d'aménager, temporairement, un coin-musée ou une exposition dans le collège.

Des orchestres de collège

La musique est également à l'honneur. Le 10 % permet les regroupements inter-classes les plus libres : ainsi dans de nombreux établissements, des jeunes musiciens, appartenant à des classes différentes ont pu constituer des formations qui, se produisant dans l'établissement, rendent la musique plus proche des élèves. Par ailleurs, certains départements ont mobilisé les orchestres régionaux et locaux et ceux-ci vont à la rencontre des élèves dans les établissements.

Théâtre, musées, musique sont les domaines les plus fréquentés. Les arts plastiques font l'objet de quelques chefs-d'œuvre, notamment pour la décoration de classes ou de locaux communautaires. *L'audio-visuel* fait l'objet de trop rares réalisations actives, là seulement où des institutions (C.R.D.P., actions du C.N.A.A.V., vidéobus Jeunesse et Sports...) peuvent fournir des animateurs qualifiés et des appareils. *Les archives* sont plus fréquentées : soit pour des recherches faites par les jeunes (et l'on trouve là l'occasion de transformer l'enseignement de l'histoire) soit pour y visiter des expositions. Il est à noter que plusieurs groupes ont consacré leur 10 % à constituer des archives sonores ou écrites, en recueillant, de la bouche de vieux conteurs, des vestiges de la tradition régionale orale. Peut-être les archives pourraient-elles accueillir ces documents. *L'architecture et l'environnement*, malgré le goût très vif de la jeunesse pour ces questions, sont victimes du manque de formation des éducateurs : c'est dire l'intérêt d'une action concertée, entre les personnels régionaux de l'Education et de l'Architecture pour une vaste opération d'éducation populaire comme celle qui a pour thème : « Habiter l'Aquitaine ». Si les fouilles archéologiques font l'objet de « chantiers » organisés par des associations de jeunes, peu nombreuses sont les initiatives scolaires en ce domaine.

Apprendre le chemin des institutions culturelles

Cependant, l'étude menée par *Education et développement* souligne l'intérêt de ces « apprentissages culturels » auxquels se livrent les jeunes en agissant *par eux-mêmes :* en réalisant des documents, en coopérant avec l'Inventaire des richesses artistiques, en participant à un chantier de fouilles. Les jeunes aiment à découvrir en agissant, en étant des acteurs, en étant utiles. Il est intéressant de privilégier ces démarches dans lesquelles les enseignants consentent à jouer, non le rôle d'instructeurs, mais de médiateurs : et c'est bien là l'un des rôles culturels de l'école qui est d'œuvrer pour que les jeunes apprennent le chemin des institutions culturelles afin qu'ils continuent de les fréquenter lorsqu'ils auront, normalement, perdu le chemin de l'école.

Mais la mise en œuvre de ces opérations conjointes pose un certain nombre de problèmes, tant au plan des relations, de l'information qu'au plan matériel et financier. En se fondant sur l'observation des tentatives déjà réalisées çà et là avec succès, *Education et développement*, au terme de cette étude, propose deux séries de mesures complémentaires.

Pour promouvoir et coordonner les efforts : des conseils d'éducation culturelle

Etant donné le rôle important joué, sur le plan de la coordination et de l'information par les Centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique, il serait opportun de renforcer systématiquement cette action en créant dans chaque département un *Conseil d'éducation culturelle* qui réunirait, avec des élus et des personnalités locales, l'inspecteur d'Académie, les directeurs de l'Architecture, des Musées, du Conservatoire de musique, de la maison de la culture, des Archives départementales etc... Ce Conseil, dans lequel devrait siéger des représentants des enseignants, des parents, des élèves, aurait le

(suite page 4)

Publications récentes sur l'animation et les animateurs

Animation (L') en milieu urbain — *Pour*, déc. 1975, n° 45, 84 p.

Animation socio-culturelle — Conseil de l'Europe, *Bulletin d'information*, décembre 1975, 128 p.

BARTHEZ (Jean-Claude) — Les publics de l'animation : leur constitution — *Cahiers de l'animation*, 3e trim. 1975, pp. 3 - 19.

BELLEVILLE (Pierre) — Animation, pour quelle vie sociale ? — Paris, Tema, 1974, 141 p.

Clarifier les objectifs, évaluer les résultats pour animer — Documents de l'INEP, s. d., 145 p., Compte rendu du colloque INEP - INPSA, Marly - le - Roi, 24 - 26 mai 1973.

COENEN - HUTTER (Josette) — Etude des associations à La Chaux-de-Fonds — Bruxelles, *JEB - Point* n° 2/75, 85 p. (1).

CRETEUR (Micheline) — Cinéma et animation culturelle — Bruxelles, *JEB - Point*, n° 2/75, 124 p. (1).

Etudes sur le certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives (CAPASE) — Documents de l'INEP, n° 15, série Etudes et recherches, janvier 1975.

Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) — Unité et diversité de la fonction d'animateur socio-éducatif, Paris, Fonjep, 1974, 60 p.

FOUCHE (Jean-Jacques) — L'animation. Approche des différentes conceptions de l'animation dans des établissements de la décentralisation culturelle — *Atac - Informations*, n° 62, nov. 1974, pp. 23 - 27.

GUERIN (Chantal) — A propos du CAPASE — *Cahiers de l'animation* n° 7, 1er trim. 1975, pp. 1 - 17.

Institut National de Développement et d'Aménagement Rural (INDAR) — Actions d'animation au développement en milieu rural — Paris, INDAR, mars 1975.

INGBERG (Henry) — Former des animateurs socio-culturels en milieu populaire — Bruxelles, *JEB - Points*, n° 1/75, 59 p. (1).

Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente — Animation et animateurs — Paris 1975, 146 p.

MANGENOT (Marc) — Des animateurs se rebiffent — Paris, Ed. Universitaires, 1973, 175 p.

MANGOT (Thérèse) — L'action culturelle à Grenoble — Bruxelles, *JEB - Points*, n° 3/75, 82 p. (1).

Métier (Le) d'animateur — *ADRAC*, dossiers n° 24 et 25, mai et sept. 1974, 2 vol.

OBERTI (Annie) - GELIN (Jeanne) - DROUARD (Hervé) — Quelques animateurs municipaux et leur municipalité — Marly-le-Roi, Documents de l'INEP, n° 17 1975, 68 p.

POUJOL (G.) - ROMER (M.) — Les stagiaires des centres de formation professionnelle d'animateur — Marly-le-Roi, Documents de l'INEP, n° 19, 1976, 50 p.

Pour la diffusion des innovations en milieu rural — *Pour*, n° 40, 1975.

Problèmes d'animation culturelle — *Administration*, mars 1975, n° 87, pp. 38 - 58.

SIMONOT (Michel) — Les animateurs socio-culturels, étude d'une aspiration à une activité sociale — Paris, PUF, 1974, 239 p.

THERY (Henri) — Animation et planification — *Recherche sociale*, juil. - sept. 1975, n° 55, 48 p.

(1) Publication de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs du Ministère de l'Education nationale et de la Culture française (Belgique).

Les 10% et l'éducation culturelle

souci de promouvoir et de faciliter des apprentissages culturels ; organisme de concertation et de coordination, il serait susceptible de favoriser stages de formation et rencontres-bilan, de diffuser l'information etc..

Pour aider au financement : un fonds départemental

Deuxième mesure, complémentaire de la première : créer *un fonds départemental d'Education culturelle* qui serait géré par le Conseil. Ce fonds départemental serait alimenté en partie par le ministère de l'Education, en partie par les collectivités locales et par les contributions volontaires des particuliers (ce qui devrait pouvoir entraîner pour eux des déductions fiscales). Les crédits ainsi disponibles seraient répartis pour satisfaire les besoins exprimés par les actions concertées et qui dépassent les possibilités financières des établissements d'enseignement (surtout pour les petits établissements ruraux, éloignés des grands centres) ou des institutions culturelles (renforcement des services éducatifs des musées, des archives, des monuments historiques ; financement des actions d'animation des comédiens dans les écoles etc...).

Ces deux institutions complémentaires pourraient faire l'objet de dispositions réglementaires. Mais elles peuvent aussi être mises en place dans le cadre d'associations selon la loi de 1901, dans la mesure où des citoyens sont conscients de l'intérêt qu'elles présenteraient. Des expériences, déjà préfigurées en certains départements, pourraient faire l'objet d'études monographiques et préparer une généralisation ultérieure.